

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Budget ville – exercice 2024 – approbation de la décision modificative n°3**

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 4 décembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatre décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski

Etait représentée :

Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 10 décembre 2024

**OBJET : Budget ville – exercice 2024 – approbation de la décision modificative n°3**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2024 adopté lors de sa séance du 28 mars 2024 et les DM n° 1 et 2 adoptées lors des séances des 27 juin et 25 septembre 2024,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby ; 2 abstentions : M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2024 :

	BP 2024	DM 1	DM 2	DM 3	Total budget 2024
Recettes de fonctionnement	52 563 000 €	203 000 €	300 000 €	192 000 €	53 258 000 €
Dépenses de fonctionnement	52 563 000 €	203 000 €	300 000 €	192 000 €	53 258 000 €
Recettes d'investissement	21 340 000 €	2 860 000 €	342 000 €	- €	24 542 000 €
Dépenses d'investissement	21 340 000 €	2 860 000 €	342 000 €	- €	24 542 000 €

ADOPTE la décision modificative n°3 au budget de la ville, exercice 2024, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
le maire

le secrétaire de séance

